

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3280

7 décembre 2015

SOMMAIRE

D Chateau VII S.à r.l.	157440	Roosevelt Participation S.à r.l.	157436
Enterprise Systems Technologies S.à r.l.	157412	Samosa S.A.	157435
Even RX Eins S.à r.l.	157431	SC Lowy P.I. (Lux) S.à.r.l.	157409
Ingram Micro Luxembourg	157432	Scozia Joint Venture S.à.r.l.	157438
Lemanik Sicav	157432	Seacorp S.A.	157435
Lock Syndication S.C.A.	157394	Second Atlas (IX) Lux S.A.	157438
Maxis Propco S.à r.l.	157440	Service, Communication & Stratégie Consult- ing S.A.	157438
Onex Partners Holdings Limited	157403	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l.	157438
OPG European Holdings II (Lux) S.à r.l.	157417	Shire Luxembourg Finance S.à r.l.	157439
Papillon Bleu S.A.	157412	Silverback Investments S.à r.l.	157439
Papillon Bleu S.A.	157417	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l.	157439
Papillon Bleu S.A.	157430	Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities Management S.à r.l.	157428
Paris Palace S.à r.l.	157430	Tonic S.A.	157437
Patrizia Nordic Cities General Partner S.à r.l.	157430	Touch2build	157436
Peinture Schultze Sàrl	157431	Unicity XI Edinburgh S.à r.l.	157437
Phonia SA	157431	Unicity XXII Bournemouth 2 S.à r.l.	157437
Picigemme S.à r.l.	157431	Victoire Real Estate Investments SARL	157439
Resolution III Holdings S.à r.l.	157436		
Retail Investment I	157432		
Riesling Management SPF S.A.	157436		

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

In the year two thousand and fifteen, on the first of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of LOCK SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 127968, (the “Company”), incorporated on April 24, 2007 pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1374 of July 5, 2007. The articles of associations (the “Articles”) of the Company have been amended several times and for the last time on September 24, 2015 pursuant to a deed of the officiating notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by LOCK INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122401, represented by Me Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The chairman appoints as secretary Me Paul-Sébastien CARTERET, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich and the meeting elects as scrutineer Me Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the officiating notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- It appears from the above mentioned attendance list that all the (i) 255,730 (two hundred fifty-five thousand seven hundred and thirty) limited shares (actions de commanditaires) with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and the (ii) 1,000 (one thousand) unlimited shares (actions de commandité) with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entire share capital of EUR 256,730.- (two hundred fifty-six thousand seven hundred and thirty Euros) are duly represented at this Meeting.

III.- The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- The shareholders waive their right to prior notice of the current Meeting; they acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The shareholders acknowledge that all the documentation produced to the Meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to examine carefully each document.

V.- The present Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon the items of its agenda.

VI.- The agenda of the Meeting is the following:

“Agenda

1. Increase of the share capital of the Company of an amount EUR 420,909 (four hundred twenty thousand nine hundred nine Euros), so as to raise it from the amount of EUR 256,730 (two hundred fifty-six thousand seven hundred and thirty Euros) to EUR 677,639 (six hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-nine Euros) by the issuance of 420,909 (four hundred twenty thousand nine hundred nine) new limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

2. Subscription and payment of all the new limited shares and payment of a share premium of an amount of EUR 27,056,398.98 (twenty-seven million fifty six thousand three hundred ninety-eight Euros and ninety-eight cents) through a contribution in kind;

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital;

4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.”

Then the Meeting, after deliberation, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company of an amount of EUR 420,909 (four hundred twenty thousand nine hundred nine Euros) so as to raise it from the amount of EUR 256,730 (two hundred fifty-six thousand seven

hundred and thirty Euros) to EUR 677,639 (six hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-nine Euros) (the “Capital Increase”) by the issue of 420,909 (four hundred twenty thousand nine hundred nine) new limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Limited Shares”), and the allocation of the amount of EUR 27,056,398.98 (twenty-seven million fifty-six thousand three hundred ninety-eight Euros and ninety-eight cents) into the share premium account of the Company (the “Share Premium”) the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in receivables held by certain shareholders against the Company, as described below.

The Meeting noted that further to a board resolution taken on September 25, 2015, LOCK INVESTMENT S.à r.l, in its quality of unlimited shareholder, has given its consent to the Capital Increase and has waived its rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Meeting further noted that Mr. Zbigniew Jan RACZYNSKI, born on February 1st, 1952, in Poland, manager, with professional address at 02-801 Warsaw (Poland), Ul. Pulawska 359, in his quality of limited shareholder, has given his consent to the Capital Increase and has waived his preferred rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Meeting resolves that the New Limited Shares will be allocated into the different classes of shares of the Company as follows:

- Class A Limited Shares:	42,099 (forty-two thousand ninety-nine);
- Class B Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class C Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class D Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class E Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class F Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class G Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class H Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety);
- Class I Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety); and
- Class J Limited Shares:	42,090 (forty-two thousand ninety).

Subscription - Payment - Description of the contributions

The 420,909 (four hundred twenty thousand nine hundred nine) New Limited Shares following the Capital Increase and the relevant Share Premium will be allocated among the shareholders as follows:

1) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered under number LP011501, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, established and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered under number 90079: 260,418 (two hundred sixty thousand four hundred eighteen) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares:	26,049 (twenty-six thousand forty-nine);
- Class B Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class C Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class D Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class E Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class F Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class G Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class H Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one);
- Class I Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one); and
- Class J Limited Shares:	26,041 (twenty-six thousand forty-one).

The 260,418 (two hundred sixty thousand four hundred eighteen) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 16,739,932.68 (sixteen million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred thirty-two Euros and sixty-eight cents) have been fully paid up by ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 17,000,350.68 (seventeen million three hundred fifty Euros and sixty-eight cents) held by ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP against the Company.

2) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered under number LP011500, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, prenamed: 16,416 (sixteen thousand four hundred sixteen) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares:	1,638 (one thousand six hundred thirty-eight);
- Class B Limited Shares:	1,642 (one thousand six hundred forty-two);
- Class C Limited Shares:	1,642 (one thousand six hundred forty-two);
- Class D Limited Shares:	1,642 (one thousand six hundred forty-two);
- Class E Limited Shares:	1,642 (one thousand six hundred forty-two);
- Class F Limited Shares:	1,642 (one thousand six hundred forty-two);
- Class G Limited Shares:	1,642 (one thousand six hundred forty-two);

- Class H Limited Shares: 1,642 (one thousand six hundred forty-two);
- Class I Limited Shares: 1,642 (one thousand six hundred forty-two); and
- Class J Limited Shares: 1,642 (one thousand six hundred forty-two).

The 16,416 (sixteen thousand four hundred sixteen) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 1,055,203.90 (one million fifty-five thousand two hundred three Euros and ninety cents) have been fully paid up by ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 1,071,619.90 (one million seventy-one thousand six hundred nineteen Euros and ninety cents) held by ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP against the Company.

3) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered under number SL005818, whose ultimate manager is Argan Capital Advisors LLP, a Limited Liability Partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, United Kingdom, registered under number OC318420: 17,948 (seventeen thousand nine hundred forty-eight) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 1,802 (one thousand eight hundred two);
- Class B Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class C Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class D Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class E Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class F Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class G Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class H Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four);
- Class I Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four); and
- Class J Limited Shares: 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four).

The 17,948 (seventeen thousand nine hundred forty-eight) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 1,153,703.40 (one million one hundred fifty-three thousand seven hundred three Euros and forty cents) have been fully paid up by ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 1,171,651.40 (one million one hundred seventy-one thousand six hundred fifty-one Euros and forty cents) held by ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP against the Company.

4) ANNERLEY INVEST & TRADE Ltd., BVI, a company limited by shares established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands): 92,676 (ninety-two thousand six hundred seventy-six) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 9,264 (nine thousand two hundred sixty-four);
- Class B Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class C Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class D Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class E Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class F Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class G Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class H Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight);
- Class I Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight); and
- Class J Limited Shares: 9,268 (nine thousand two hundred sixty-eight).

The 92,676 (ninety-two thousand six hundred seventy-six) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 5,957,345 (five million nine hundred fifty-seven thousand three hundred forty-five Euros) have been fully paid up by ANNERLEY INVEST & TRADE Ltd., BVI through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 6,050,021 (six million fifty thousand twenty-one Euros) held by ANNERLEY INVEST & TRADE Ltd., BVI against the Company.

5) AVB Limited BVI, a company limited by shares established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 30,890 (thirty thousand eight hundred ninety) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class B Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class C Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class D Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class E Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class F Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class G Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);

- Class H Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine);
- Class I Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine); and
- Class J Limited Shares: 3,089 (three thousand eighty-nine).

The 30,890 (thirty thousand eight hundred ninety) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 1,985,620 (one million nine hundred eighty-five thousand six hundred twenty Euros) have been fully paid up by AVB Limited BVI through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 2,016,510 (two million sixteen thousand five hundred ten Euros) held by AVB Limited BVI against the Company.

6) Mr. Mariusz Lech RACZYNSKI, born on April 4, 1973, in Poland, manager, residing in 02-836 Warsaw (Poland), ul. Kormoranow 1E: 1,707 (one thousand seven hundred seven) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 168 (one hundred sixty-eight);
- Class B Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class C Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class D Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class E Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class F Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class G Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class H Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one);
- Class I Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one); and
- Class J Limited Shares: 171 (one hundred seventy-one).

The 1,707 (one thousand seven hundred seven) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 109,730 (one hundred nine thousand seven hundred thirty Euros) have been fully paid up by Mr. Mariusz Lech RACZYNSKI through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 111,437 (one hundred eleven thousand four hundred thirty-seven Euros) held by Mr. Mariusz Lech RACZYNSKI against the Company.

7) Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK, born on April 17, 1973, manager, residing in 02-843 Warsaw, (Poland), Pelikanow 9: 854 (eight hundred fifty-four) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 89 (eighty-nine);
- Class B Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class C Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class D Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class E Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class F Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class G Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class H Limited Shares: 85 (eighty-five);
- Class I Limited Shares: 85 (eighty-five); and
- Class J Limited Shares: 85 (eighty-five).

The 854 (eight hundred fifty-four) New Limited Shares and the relevant Share Premium of EUR 54,864 (fifty-four thousand eight hundred sixty-four Euros) have been fully paid up by Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 55,718 (fifty-five thousand seven hundred eighteen Euros) held by Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK against the Company.

Evidence of the contributions' existence and fair value

The existence and the fair value of these contributions in kind are evidenced in a report established by the réviseur d'entreprises H.R.T. Révision S.A., a Luxembourg company having its registered office at L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 51238, dated October 1, 2015, in accordance with articles 26-1 (2) and (3) and 32-1 (5) of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, concluding as follows:

“Conclusion:

Based on our due diligence procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the receivables to contribute does not correspond at least to 420.909 new shares of Lock Syndication S.C.A. with a nominal value of EUR 1 each to be issued in counterpart, increased by the share premium of EUR 27.056.398,98.”

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of the Company in order to reflect the Capital Increase as described above, which paragraph shall from now on read as follows:

“The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 677,639 (six hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-nine Euros) divided into 676,639 (six hundred seventy-six thousand six hundred thirty-nine) limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) held by the Limited Shareholders (the «Limited Shares») (Actions de

Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the «Classes of Limited Shares») as follows: a) 67,678 (sixty-seven thousand six hundred seventy-eight) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), b) 67,663 (sixty-seven thousand six hundred sixty-three) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), c) 67,663 (sixty-seven thousand six hundred sixty-three) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), d) 67,663 (sixty-seven thousand six hundred sixty-three) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), e) 67,662 (sixty-seven thousand six hundred sixty-two) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), f) 67,662 (sixty-seven thousand six hundred sixty-two) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), g) 67,662 (sixty-seven thousand six hundred sixty-two) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), h) 67,662 (sixty-seven thousand six hundred sixty-two) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), i) 67,662 (sixty-seven thousand six hundred sixty-two) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and j) 67,662 (sixty-seven thousand six hundred sixty-two) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the «Unlimited Shares») (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 1 (one Euro).”

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles of the Company as follows:

“The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be transferred to parties other than existing Shareholders subject to the prior approval by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

The Company may accept and enter in the register of the Company a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.”

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourns the Meeting.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which have to be borne by the Company or which should be charged to it in connection with the present deed, are estimated at about EUR 6.900,- (six thousand nine hundred Euros).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de LOCK SYNDICATION S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127968, (la «Société»), constituée en date du 24 avril 2007 suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1374 du 5 juillet 2007. Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 24 septembre 2015 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'Assemblée est présidée par LOCK INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122401, représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg 252, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Le président nommé comme secrétaire Maître Paul-Sébastien CARTERET, avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg 252, avenue Gaston Diderich, et l'Assemblée élit comme scrutateur Maître Guillaume DEFLANDRE, avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg 252, avenue Gaston Diderich.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence susmentionnée que toutes les (ii) 255.730 (deux cent cinquante-cinq mille sept cent trente) actions de commanditaires ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et les (i) 1.000 (mille) actions de commandités ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société d'un montant de 256.730,- EUR (deux cent cinquante-six mille sept cent trente euros), sont dûment représentées à l'Assemblée.

III.- Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

IV.- Les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette Assemblée, ils reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et acceptent de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Les actionnaires reconnaissent en outre que toute la documentation produite lors de cette Assemblée a été mise à leur disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

V.- La présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

VI.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 420.909 EUR (quatre cent vingt mille neuf cent neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 256.730 EUR (deux cent cinquante-six mille sept cent trente Euros) à un nouveau montant de 677.639 EUR (six cent soixante-dix-sept mille six cent trente-neuf Euros) par l'émission de 420.909 (quatre cent vingt mille neuf cent neuf) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions de commanditaire et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 27.056.398,98 EUR (vingt-sept million cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-dix-huit cents) par apport en nature;

3. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société notamment afin de refléter cette augmentation de capital social;

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société; and

5. Divers.»

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 420.909 EUR (quatre cent vingt mille neuf cent neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 256.730 EUR (deux cent cinquante-six mille sept cent trente Euros) à un nouveau montant de 677.639 EUR (six cent soixante-dix-sept mille six cent trente-neuf Euros) (l'«Augmentation de Capital») par l'émission de 420.909 (quatre cent vingt mille neuf cent neuf) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaires») et l'allocation d'un montant de 27.056.398,98 EUR (vingt-sept millions cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-dix-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») le tout étant intégralement libéré, au moyen d'un apport en nature consistant en des créances détenues par certains des actionnaires contre la Société, telle que décrit infra.

L'Assemblée a pris note que suite à une résolution du conseil de gérance prise en date du 25 septembre 2015, LOCK INVESTMENT S.à r.l, en sa qualité d'actionnaire commandité, a donné son consentement à l'Augmentation de Capital et a renoncé à son droit à souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

L'Assemblée a également pris note que Mr. Zbigniew Jan RACZYNSKI, né le 1^{er} février 1952, en Pologne, manager, domicilié professionnellement à 02-801 Varsovie (Pologne), Ul. Pulawska 359, en sa qualité d'actionnaire commanditaire, a donné son consentement à l'Augmentation de Capital et a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

L'Assemblée décide que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les différentes classes d'actions de commanditaires, comme suit:

- | | |
|--|--|
| - Actions de Commanditaires de Classe A: | 42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix); |
| - Actions de Commanditaires de Classe B: | 42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix); |
| - Actions de Commanditaires de Classe C: | 42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix); |
| - Actions de Commanditaires de Classe D: | 42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix); |

- Actions de Commanditaires de Classe E:	42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de Classe H:	42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de Classe I:	42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix); et
- Actions de Commanditaires de Classe J:	42.090 (quarante-deux mille quatre-vingt-dix).

Souscription - Libération - Description des apports

Les 420.909 (quatre cent vingt mille neuf cent neuf) Nouvelles Actions de Commanditaires consécutives à l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission y relative seront réparties entre les actionnaires comme suit:

1) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership enregistré sous le numéro LP011501, dont l'ultime general partner est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 44, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée sous le numéro 90079: 260.418 (deux cent soixante mille quatre cent dix-huit) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A:	26.049 (vingt-six mille quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe B:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe C:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe D:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe E:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe H:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);
- Actions de Commanditaires de Classe I:	26.041 (vingt-six mille quarante et un); et
- Actions de Commanditaires de Classe J:	26.041 (vingt-six mille quarante et un);

Les 260.418 (deux cent soixante mille quatre cent dix-huit) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 16.739.932,68 EUR (seize millions sept cent trente-neuf mille neuf cent trente-deux Euros et soixante-huit cents) ont été intégralement libérées par ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 17.000.350,68 EUR (dix-sept millions trois cent cinquante Euros et soixante-huit cents) détenues par ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP à l'encontre de la Société.

2) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership enregistré sous le numéro LP011500, dont l'ultime general partner est Argan Capital Management (Jersey) Limited, prénommée: 16.416 (seize mille quatre cent seize) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A:	1.638 (mille six cent trente-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe B:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe C:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe D:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe E:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe H:	1.642 (mille six cent quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de Classe I:	1.642 (mille six cent quarante-deux); et
- Actions de Commanditaires de Classe J:	1.642 (mille six cent quarante-deux);

Les 16.416 (seize mille quatre cent seize) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 1.055.203,90 EUR (un million cinquante-cinq mille deux cent trois Euros et quatre-vingt-dix cents) ont été intégralement libérées par ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 1.071.619,90 EUR (un million soixante et onze mille six cent dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents) détenues par ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP à l'encontre de la Société.

3) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership enregistré sous le numéro SL005818, dont l'ultime manager est Argan Capital Advisors LLP, un limited liability partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle ayant son siège social au 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro OC318420: 17.948 (dix-sept mille neuf cent quarante-huit) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A:	1.802 (mille huit cent deux);
- Actions de Commanditaires de Classe B:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);
- Actions de Commanditaires de Classe C:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);
- Actions de Commanditaires de Classe D:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);

- Actions de Commanditaires de Classe E:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);
- Actions de Commanditaires de Classe H:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze);
- Actions de Commanditaires de Classe I:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze); et
- Actions de Commanditaires de Classe J:	1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze).

Les 17.948 (dix-sept mille neuf cent quarante-huit) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 1.153.703,40 EUR (un million cent cinquante-trois mille sept cent trois Euros et quarante centimes) ont été intégralement libérées par ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 1.171.651,40 EUR (un million cent soixante et onze mille six cent cinquante et un Euros et quarante centimes) détenues par ARGAN EXECUTIVE COINVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP à l'encontre de la Société.

4) ANNERLEY INVEST & TRADE Ltd., BVI, une société limitée par actions constituée sous les lois des îles vierges britanniques, ayant son siège à Pasea Estate, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands): 92.676 (quatre-vingt-douze mille six cent soixante-seize) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A:	9.264 (neuf mille deux cent soixante-quatre);
- Actions de Commanditaires de Classe B:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe C:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe D:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe E:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe H:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe I:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit); et
- Actions de Commanditaires de Classe J:	9.268 (neuf mille deux cent soixante-huit).

Les 92.676 (quatre-vingt-douze mille six cent soixante-seize) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 5.957.345 EUR (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent quarante-cinq Euros) ont été intégralement libérées par ANNERLEY INVEST & TRADE Ltd., BVI au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 6.050.021 EUR (six millions cinquante mille vingt et un Euros) détenues par ANNERLEY INVEST & TRADE Ltd., BVI à l'encontre de la Société.

5) AVB Limited BVI, une société limitée par actions constituée sous les lois des îles vierges britanniques, ayant son siège à Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 30.890 (trente mille huit cent quatre-vingt-dix) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe B:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe C:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe D:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe E:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe H:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe I:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf); et
- Actions de Commanditaires de Classe J:	3.089 (trois mille quatre-vingt-neuf);

Les 30.890 (trente mille huit cent quatre-vingt-dix) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 1.985.620 EUR (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt Euros) ont été intégralement libérées par AVB Limited BVI au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 2.016.510 EUR (deux millions seize mille cinq cent dix Euros) détenues par AVB Limited BVI à l'encontre de la Société.

6) Monsieur Mariusz Lech RACZYNSKI, né le 4 avril 1973, en Pologne, manager, domicilié à 02-836 Varsovie (Pologne), ul. Kormoranow 1E: 1.707 (mille sept cent sept) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A:	168 (cent soixante-huit);
- Actions de Commanditaires de Classe B:	171 (cent soixante et onze);
- Actions de Commanditaires de Classe C:	171 (cent soixante et onze);
- Actions de Commanditaires de Classe D:	171 (cent soixante et onze);
- Actions de Commanditaires de Classe E:	171 (cent soixante et onze);
- Actions de Commanditaires de Classe F:	171 (cent soixante et onze);
- Actions de Commanditaires de Classe G:	171 (cent soixante et onze);

- Actions de Commanditaires de Classe H: 171 (cent soixante et onze);
- Actions de Commanditaires de Classe I: 171 (cent soixante et onze); et
- Actions de Commanditaires de Classe J: 171 (cent soixante et onze).

Les 1.707 (mille sept cent sept) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 109.730 EUR (cent neuf mille sept cent trente Euros) ont été intégralement libérées par Monsieur Mariusz Lech RACZYNSKI au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 111.437 EUR (cent onze mille quatre cent trente-sept Euros) détenues par Monsieur Mariusz Lech RACZYNSKI à l'encontre de la Société.

7) Monsieur Jacek Wojciech ANTCZAK, né le 17 avril 1973, manager, domicilié à 02-843 Varsovie (Pologne), Pelikanov 9: 854 (huit cent cinquante-quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A: 89 (quatre-vingt-neuf);
- Actions de Commanditaires de Classe B: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe C: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe D: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe E: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe F: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe G: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe H: 85 (quatre-vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de Classe I: 85 (quatre-vingt-cinq); et
- Actions de Commanditaires de Classe J: 85 (quatre-vingt-cinq).

Les 854 (huit cent cinquante-quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires et la Prime d'Emission y relative de 54.864 EUR (cinquante-quatre mille huit cent soixante-quatre Euros) ont été intégralement libérées par Monsieur Jacek Wojciech ANTCZAK au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de EUR 55.718 (cinquante-cinq mille sept cent dix-huit Euros) détenues par Monsieur Jacek Wojciech ANTCZAK à l'encontre de la Société.

Preuve de l'existence des apports et valeur réelle

L'existence et la valeur réelle de ces apports en nature sont établies dans le rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. Révision S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L- -8030 Strassen, 163, rue du Kiem, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51238, daté du 1^{er} octobre 2015, conformément aux dispositions visées aux articles 26-1 (2) et (3) et 32-1 (5) de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, concluant comme suit:

«Conclusion:

Based on our due diligence procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the receivables to contribute does not correspond at least to 420.909 new shares of Lock Syndication S.C.A. with a nominal value of EUR 1 each to be issued in counterpart, increased by the share premium of EUR 27.056.398,98»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital décrite ci-dessus, lequel paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 677.639 EUR (six cent soixante-dix-sept mille six cent trente-neuf Euros), divisé en 676.639 EUR (six cent soixante-seize mille six cent trente-neuf Euros) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les «Classes d'Actions de Commanditaires») comme suit: a) 67.678 (soixante-sept mille six cent soixante-dix-huit) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), b) 67.663 (soixante-sept mille six cent soixante-trois) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), c) 67.663 (soixante-sept mille six cent soixante-trois) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), d) 67.663 (soixante-sept mille six cent soixante-trois) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), e) 67.662 (soixante-sept mille six cent soixante-deux) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), f) 67.662 (soixante-sept mille six cent soixante-deux) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), g) 67.662 (soixante-sept mille six cent soixante-deux) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), h) 67.662 (soixante-sept mille six cent soixante-deux) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), i) 67.662 (soixante-sept mille six cent soixante-deux) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et j) 67.662 (soixante-sept mille six cent soixante-deux) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et 1.000 (mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présents ou représentés, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être cédées à des parties autres que les Actionnaires existants après approbation préalable par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présents ou représentés, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

La société pourra accepter et inscrire au registre de la Société une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président clôture alors l'Assemblée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou mis à sa charge en rapport avec le présent acte, sont estimés à environ 6.900,- EUR (six mille neuf cents Euros.)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. GROSJEAN, P-S. CARTERET, G. DEFLANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167813/533.

(150185331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Onex Partners Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 187.320.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex Partners Holdings Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of USD 43,002,694.80 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 187.320 (the "Company").

There appeared

Onex Partners Holdings LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 5528239 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a powers of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 430,026,948 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;
2. Intervention, subscription and payment of the new shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,849,748 (five million eight hundred ninety-nine thousand seven hundred and forty-eight US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 43,002,694.80 (forty-three million two thousand six hundred and ninety-four US Dollars and eighty cents) to USD 48,852,442.80 (forty-eight million eight hundred fifty-two thousand four hundred and forty-two US Dollars and eighty cents) by the issuance of 58,497,480 (fifty-eight million four hundred ninety-seven thousand four hundred and eighty) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.10 (ten cents US Dollars), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 381,174,505.20 (three hundred eighty-one million one hundred seventy-four thousand five hundred and five US Dollars and twenty cents) to be allocated to the available item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 377,277,989.42 (three hundred seventy-seven million two hundred seventy-seven thousand nine hundred and eighty-nine US Dollars and forty-two cents) and to the non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 3,896,515.78 (three million eight hundred ninety-six thousand five hundred and fifteen US Dollars and seventy-eight cents) (the “New Shares”), the whole being fully paid-up (the “Increase of Capital”).

Second resolution

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the above mentioned Increase of Capital by subscribing to, and fully paying-up, the New Shares as follows:

- 6,499,720 Class A Shares,
- 6,499,720 Class B Shares,
- 6,499,720 Class C Shares,
- 6,499,720 Class D Shares,
- 6,499,720 Class E Shares,
- 6,499,720 Class F Shares,
- 6,499,720 Class G Shares,
- 6,499,720 Class H Shares, and
- 6,499,720 Class I Shares,

for a total amount of USD 5,849,748 (five million eight hundred forty-nine thousand seven hundred and forty-eight US Dollars) with a global share premium of an amount of USD 381,174,505.20 (three hundred eighty-one million one hundred seventy-four thousand five hundred and five US Dollars and twenty cents) to be allocated to (i) the available item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 377,277,989.42 (three hundred seventy-seven million two hundred seventy-seven thousand nine hundred and eighty-nine US Dollars and forty-two cents) and (ii) the non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 3,896,515.78 (three million eight hundred ninety-six thousand five hundred and fifteen US Dollars and seventy-eight cents) by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 387,024,253.20 (three hundred eighty-seven million twenty-four thousand two hundred and fifty-three US Dollars and twenty cents) it holds against the Company (the “Receivable”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to, and fully paying-up, the New Shares for an amount of USD 5,849,748 (five million eight hundred forty-nine thousand seven hundred and forty-eight US Dollars) with a global share premium of an amount of USD 381,174,505.20 (three hundred eighty-one million one hundred seventy-four thousand five hundred and five US Dollars and twenty cents) to be allocated to (i) the available item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 377,277,989.42 (three hundred seventy-seven million two hundred seventy-seven thousand nine hundred and eighty-nine US Dollars and forty-two cents) and (ii) the non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 3,896,515.78 (three million eight hundred ninety-six thousand five hundred and fifteen US Dollars and seventy-eight cents), the whole being fully paid-up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable was set at USD 387,024,253.20 (three hundred eighty-seven million twenty-four thousand two hundred and fifty-three US Dollars and twenty cents).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the Contributions' existence

Proof of the contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the Contributions

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) the Receivable is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest attached to the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr. John Taylor McCoy, Mr. Joshua Hausman and Mr. Olivier Dorier acting in their capacity as managers of the Company, each of them being here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable to the Company, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declared that the documentation sustaining the existence of the Receivable has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 48,852,442.80 (forty-eight million eight hundred fifty-two thousand four hundred and forty-two US Dollars and ninety cents) divided into:

- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class A ordinary shares (the “Class A Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class B ordinary shares (the “Class B Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class C ordinary shares (the “Class C Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class D ordinary shares (the “Class D Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class E ordinary shares (the “Class E Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class F ordinary shares (the “Class F Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class G ordinary shares (the “Class G Shares”);
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class H ordinary shares (the “Class H Shares”); and
- 54,280,492 (fifty-four million two hundred eighty thousand four hundred and ninety-two) class I ordinary shares (the “Class I Shares”);

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 0.10 (ten cents USD) each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Onex Partners Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 43.002.694,80 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.320 (la «Société»).

A comparu

Onex American Holdings II LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 5528239 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 430.026.948 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en nature par l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 5.849.748 (cinq millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quarante-huit US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 43.002.694,80 USD (quarante-trois millions deux cent mille six cent quatre-vingt-quatorze US Dollars et quatre-vingt cents) à 48.852.442,80 USD (quarante-huit millions huit cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-deux US Dollars et quatre-vingt-dix cents), par l'émission de 58.497.480 (cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents US Dollar) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 381.174.505,20 USD (trois cent quatre-vingt-un million cent soixante-quatorze mille cinq cent cinq US Dollars et vingt cents) devant être allouée au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 377.277.989,42 USD (trois cent soixante-dix-sept millions deux soixante-dix-sept mille neuf quatre-vingt-neuf mille US Dollars et quarante-deux cents) et au poste réserve

légale du bilan en tant que réserve légale non disponible à hauteur d'un montant de 3.896.515,78 USD (trois million huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quinze US Dollars et soixante-dix-huit cents) (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique comme suit:

- 6.499.720 parts sociales de Classe A,
- 6.499.720 parts sociales de Classe B,
- 6.499.720 parts sociales de Classe C,
- 6.499.720 parts sociales de Classe D,
- 6.499.720 parts sociales de Classe E,
- 6.499.720 parts sociales de Classe G,
- 6.499.720 parts sociales de Classe H, et
- 6.499.720 parts sociales de Classe I,

pour une valeur totale de 5.849.748 (cinq millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quarante-huit US Dollars) et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 381.174.505,20 USD (trois cent quatre-vingt-un million cent soixante-quatorze mille cinq cent cinq US Dollars et vingt cents) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 377.277.989,42 USD (trois cent soixante-dix-sept millions deux soixante-dix-sept mille neuf quatre-vingt-neuf mille US Dollars et quarante-deux cents) et (ii) au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible à hauteur d'un montant de 3.896.515,78 USD (trois million huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quinze US Dollars et soixante-dix-huit cents) au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 387.024.253,20 USD (trois cent quatre-vingt-sept millions vingt-quatre mille deux cent cinquante-trois US Dollars et vingt cents) que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société (la "Créance").

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant et libérant entièrement aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 5.849.748 (cinq millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quarante-huit US Dollars), assorties de la prime d'émission globale y attaché d'un montant de 387.024.252,30 USD (trois cent quatre-vingt-sept millions vingt-quatre mille deux cent cinquante-deux US Dollars et trente cents) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 381.174.505,20 USD (trois cent quatre-vingt-un million cent soixante-quatorze mille cinq cent cinq US Dollars et vingt cents) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 377.277.989,42 USD (trois cent soixante-dix-sept millions deux soixante-dix-sept mille neuf quatre-vingt-neuf mille US Dollars et quarante-deux cents) et (ii) au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible à hauteur d'un montant de 3.896.515,78 USD (trois million huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quinze US Dollars et soixante-dix-huit cents), le tout étant intégralement libéré au moyen de l'apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été évaluée à 387.024.253,20 USD (trois cent quatre-vingt-sept millions vingt-quatre mille deux cent cinquante-trois US Dollars et vingt cents).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu des lois applicables sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. John Taylor McCoy, M. Joshua Hausman et M. Olivier Dorier agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration, reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire a déclaré que la documentation relative à l'existence de la Créance a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 48.852.442,80 USD (quarante-huit millions huit cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-deux US Dollars et quatre-vingt-dix cents), représenté par:

- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 54.280.492 (cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);

(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont ci-après désignées collectivement comme les "Parts Sociales" ou individuellement, la "Part Sociale").

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents US Dollar) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l'associé ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.950,- EUR Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation GAC/2015/8488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015167881/296.

(150184843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

SC Lowy P.I. (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 195.322.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

SC LOWY PRIMARY INVESTMENTS, LTD., an exempted company incorporated in the Cayman Islands, registered with the register of companies of the Cayman Islands under number WK248519 (the "Sole Shareholder"), here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy form given on 25 September 2015.

The said proxy form, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of SC Lowy P.I. (Lux) S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.322, incorporated pursuant to a deed of Maître Joelle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 6 March 2015, whose articles of incorporation (the "Articles" as they will be amended further to the resolutions below) were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1151 page 55237 on 04 May 2015 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to classify, as from the day of incorporation of the Company, all the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01,-) each, it holds in the share capital of the Company, into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01,-) each (the "Ordinary Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 5 of the Articles to allow the issuance of Preference Shares as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares" and each, an "Ordinary Share") having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01,-) each. The Ordinary Shares and the Preference Shares as issued pursuant to section 5.6 below as the case may be are collectively referred to as the "Shares" and each a "Share".

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the "Sole Shareholder". In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the "Shareholders" and each, a "Shareholder".

5.2 Each Share is entitled to one (1) vote and to the economic rights as set forth in article 17 (Distribution Right of Shares) of the Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate). It may be decided to allocate any amount of share premium to one or more particular class(es) of Shares exclusively.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor and/or to one or more particular class(es) of Shares.

5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole

Manager or the Board of Managers (as appropriate) and considering the economic rights as set forth in article 17 (Distribution Right of Shares) of the Articles.

5.6 As from the day of incorporation of the Company, preference shares in the Company may be issued in accordance with the laws and the Articles upon exercise of warrants that may be issued from time to time by the Company (the "Preference Shares"). Such Preference Shares shall grant the holder(s) thereof to the economic rights set forth in article 17 (Distribution Right of Shares) of the Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to restate articles 17 and 18 of the Articles to organise the economic rights allocation between the Ordinary Shares and the Preference Shares as follows:

" Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose to the general meeting of the Shareholders that cash available for remittance be distributed in accordance with the following principles and starting as from the day of incorporation of the Company:

a. The holder(s) of the Ordinary Shares shall receive, pro rata to the number of Ordinary Shares they hold, a cumulative profit corresponding to (i) 10bps per annum of the nominal value of the Ordinary Shares they hold plus (ii) any amount left after allocation of the profit to the Preference Shares in accordance with point (b) below as the case may be;

b. The holder(s) of the Preference Shares shall receive, pro rata to the number of Preference Shares they hold, a profit corresponding to the income derived from the investments made by the Company (including any replacing asset) less any non-recurring costs allocable to such Preference Shares as determined by the Board of Managers.

17.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles, (ii) the distribution shall be made in accordance with section 17.3 above and that (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

" Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4 The liquidation boni, if any, shall be distributed to the Shareholder(s) in accordance with section 17.3 of the Articles"

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SC LOWY PRIMARY INVESTMENTS, LTD., une «exempted company» établie aux Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro WK248519 (I" Associé Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2015.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de "SC Lowy P.I. (Lux) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B 195.322 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joelle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2015, et dont les statuts (les "Statuts" tels qu'ils seront modifiés suite aux présentes résolutions) furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1151 page 55237 le 4 mai 2015 (la "Société").

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide re-dénommer avec effet au jour de constitution de la Société les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominal d'un centime d'Euro (EUR 0,01.-) chacune, qu'il détient dans le capital social de la Société, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominal d'un centime d'Euro (EUR 0,01.-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»).

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts pour permettre l'émission de Parts Sociales Préférentielles comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires» et individuellement, une «Part Sociale Ordinaire»). Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles émises en accord avec la section 5.6 des Statuts ci-dessous le cas échéant sont collectivement définies comme les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l'«Associé Unique». Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les «Associés» et individuellement, un «Associé».

5.2 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote et aux droits économiques tels qu'indiqués dans l'article 17 (Droit de Distribution des Parts Sociales) des Statuts.

5.3 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les sommes en compte de prime d'émission sont à la libre disposition des Associés et du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas). Il pourra être décidé d'allouer tout montant de prime d'émission exclusivement à une ou plusieurs classe(s) de Parts Sociales particulière(s).

5.4 La Société peut sans limitation particulière, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées et/ou à une ou plusieurs classe(s) de Parts Sociales particulière(s).

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

5.6 Depuis le jour de constitution de la Société, des parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») peuvent être émises en accord avec les stipulations légales et les Statuts en cas d'exercice de bon de souscription de parts sociales («warrants») le cas échéant. Ces Parts Sociales Préférentielles donneront à leur(s) détenteur(s) les droits économiques tels qu'indiqués dans l'article 17 (Droit de Distribution des Parts Sociales) des Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 17 et 18 des Statuts afin d'établir les droit économiques des Parts Sociales Préférentielles comme suit:

« Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués en accord avec les principes suivants et ce depuis le jour de constitution de la Société:

a) Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires recevront, au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, un profit cumulatif correspondant à (i) 10 point de base sur une base annuelle du montant en nominal des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent augmenté (ii) de tout montant restant après allocation du profit sous les Parts Sociales Préférentielles en accord avec le point (b) ci-dessous le cas échéant;

b) Les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles recevront, au prorata du nombre de Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent, un profit correspondant au revenu découlant des investissements effectués par la Société (en ce compris les actifs acquis en remplacement) diminués des frais non-récurant devant être alloués aux Parts Sociales Préférentielles tels que déterminés par le Conseil de Gérance.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, (ii) les distributions doivent être faites en accord avec la section 17.3 des Statuts et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.4 Tout boni de liquidation le cas échéant devra être distribué aux Associés en accord avec la section 17.3 des Statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168008/197.

(150185333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Papillon Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 131.809.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167928/9.

(150185543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.680,00.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 175.518.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September, before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Enterprise Systems Technologies S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175518 and having a share capital of EUR 12,700 (the Company).

The Company was incorporated on 18 February 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 957 on 23 April 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 July 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Memorial number 2820 on 9 October 2014.

THERE APPEARED:

Enterprise Technologies B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) existing and organised under the laws of the Netherlands, having its office at 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Companies Register of Amsterdam under number 12030798 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde notary's clerk, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty Euro (EUR 20) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) to twelve thousand six hundred eighty Euro (EUR 12,680), by way of the redemption and immediate cancellation of the entire class J ordinary shares, i.e. twenty (20) class J ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by the Sole Shareholder for an aggregate repurchase price of six million nine hundred sixteen thousand four hundred sixty-six Euro and thirty-four Eurocent (EUR 6,916,466.34).

2. Subsequent amendment to articles 5, 7 and 28 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes.

3. Delegation of powers to amend the shareholder register in order to reflect the cancellation of the class J ordinary shares.

4. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty Euro (EUR 20) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) to twelve thousand six hundred eighty Euro (EUR 12,680), by way of the redemption and immediate cancellation of the entire class J ordinary shares, i.e. twenty (20) class J ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by the Sole Shareholder for an aggregate repurchase price of six million nine hundred sixteen thousand four hundred sixty-six Euro and thirty-four Eurocent (EUR 6,916,466.34).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5, 7 and 28 of the Articles, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred eighty Euro (EUR 12,680) which is divided into:

- twelve thousand five hundred twenty (12,520) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty (20) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty (20) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty (20) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty (20) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty (20) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty (20) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty (20) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up; and
- twenty (20) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.”

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.”

“ **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then
 - each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually on behalf of the Company, to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the share capital decrease and the cancellation of the class J ordinary shares.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de septembre, par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Enterprise Systems Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175518 et disposant d'un capital social de EUR 12.700 (la Société).

La Société a été constituée le 18 février 2013 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 23 avril 2013, numéro 957. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 25 juillet 2014, publié au Mémorial numéro 2820 du 9 octobre 2014.

A COMPARU:

Enterprise Technologies B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont l'adresse se situe 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 12030798 (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'unique associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour détaillés ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt euros (EUR 20) afin de le porter de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700) à un montant de douze mille six cent quatre-vingts euros (EUR 12.680) par le rachat et l'annulation immédiate de la totalité des parts sociales ordinaires de catégorie J, soit vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par l'Associé Unique contre un prix de rachat total de six millions neuf cent seize mille quatre cent soixante-six euros et trente-quatre centimes (EUR 6,916,466.34);

2. Modification subséquente des articles 5, 7 et 28 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

3. Délégation de pouvoirs afin de modifier le registre des associés pour refléter l'annulation des parts sociales ordinaires de catégorie J.

4. Divers.

Par conséquent, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt euros (EUR 20) afin de le porter de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700) à un montant de douze mille six cent quatre-vingts euros (EUR 12.680) par le rachat et l'annulation immédiate de la totalité des parts sociales ordinaires de catégorie J, soit vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par l'Associé Unique contre un prix de rachat total de six millions neuf cent seize mille quatre cent soixante-six euros et trente-quatre centimes (EUR 6,916,466.34).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 7 et 28 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille six cent quatre-vingts euros (EUR 12.680,-) qui est divisé en:

- douze mille cinq cent vingt (12.520) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées; et
- vingt (20) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement au nom de la Société, pour modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter la diminution du capital social et l'annulation des parts sociales ordinaires de classe J.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante qui a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2015. Relation: EAC/2015/22789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168293/257.

(150185574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Papillon Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 131.809.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167929/9.

(150185544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

OPG European Holdings II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 200.601.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. RE International Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ministry of Government Services Ontario under number 01928684, having its registered office at 333 Bay Street, Suite 2400, Toronto, Ontario; M5H 2T6, Canada; and

2. OPG European Holdings (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 69,550.- registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.976, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here both represented by Ms. Stessie Soccio, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given respectively on 15 September 2015.

The said proxies, initialled and countersigned by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name OPG European Holdings II (Lux) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.6 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with a nominal value of one euro (EUR 1) each, represented by:

- (i) eight thousand seven hundred fifty (8,750) class A shares (the “Class A Shares”); and
- (ii) three thousand seven hundred fifty (3,750) class B shares (the “Class B Shares”).

5.2 Any reference in these articles of association to shares without any other specification shall be read as a reference to all the classes of shares, including the Class A Shares and the Class B Shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Reserves accounts.

6.1 The Company shall set up a reserve account exclusively reserved for the holders of Class B Shares into which any premium, capital, contributions or other allocations to the equity basis paid on any Class B Share shall be allocated.

6.2 Any share premium paid by the holders of the Class B Shares (“Class B Shares Premium”) shall thus be booked in a Class B Shares reserve account (the “Class B Shares Reserve Account”), and the Company shall book in such account which shall be reserved for the exclusive use of the holders of Class B Shares, the amount or value of any share premium

paid by the holders of the Class B Shares, any additional capital surplus contributed by the holders of Class B Shares to the Company, and of any amount allocated to such Class B Shares Reserve Account.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

7.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue of such as may be determined from time to time by the board of managers.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable among shareholders.

8.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

8.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

11.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 12. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
Article 13 Amendments of the articles of association

Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

14.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

14.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Appointment, removal and term of office of managers.

15.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 16. Vacancy in the office of a manager.

16.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

16.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by [any] manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

17.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

18.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

18.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

18.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

18.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent sepa-

rately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

19.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

19.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 20. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 21. Auditor(s).

21.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Annual accounts and allocation of profits.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

23.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

23.6 In the event of a distribution:

(i) the holders of Class A Shares are entitled to a return of five percent (5%) per annum of the nominal value of such Class A Shares held by them without any further entitlement to distributions of profits or liquidation surplus; and

(ii) the holders of Class B Shares are entitled to any and all distributable amounts, except for the annual five percent (5%) entitlement of the Class A shares on the nominal value of such Class A shares as mentioned above.

For the avoidance of doubt, all the remainder distributable (i.e. the remainder of the profits to be distributed excluding, the five percent (5%) on the nominal value of the Class A Shares allocated to the holders of Class A Shares), and any payment or repayment out of the Class B Shares Reserve Account shall be paid to the holders of Class B Shares.

Art. 24. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

24.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 23 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

24.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 23.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of a dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 23 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) new shares issued have been subscribed as follows:

- eight thousand seven hundred fifty (8,750) Class A Shares have been subscribed by RE International Corporation, aforementioned, for the price of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-); and
- three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B Shares have been subscribed by OPG European Holdings (Lux) S.à r.l., aforementioned, for the price of three thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,750.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Michel Vauclair, born in CH-2907 Rocourt in Switzerland on 29 May 1947, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (ii) Gawain S.E. Smart, born in Toronto, Ontario on 25 April 1970, professionally residing at 6 New Street Square, 12th Floor, London UK EC4A 3BF; and
 - (iii) Mark Dunstan, born in Melbourne, Australia on 11 February 1962, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) RE International Corporation, une société constituée et régie selon les lois de la Province d'Ontario, immatriculée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario sous le numéro 01928684, ayant son siège social à 333 Bay Street, Suite 2400, Toronto, Ontario; M5H 2T6, Canada; et

2) OPG European Holdings (Lux) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 69.550,- EUR immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.976, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous deux dûment représentées par Mlle Stessie Soccio, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations, données respectivement le 15 septembre 2015.

Lesdites procurations, paraphées et paraphées par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPG European Holdings II (Lux) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.6 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) avec des parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représenté par:

- (i) huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); et
- (ii) trois mille sept cent cinquante (3,750) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»).

5.2 Toute référence aux parts sociales dans ces statuts, sans aucune autre précision quant à la catégorie de parts sociales concernée, devra être considérée comme une référence à toutes les catégories de parts sociales, incluant les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Comptes de réserves.

6.1 La Société devra mettre en place un compte de réserve exclusivement réservé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégories B, dans lequel toute prime d'émission, capital, ou autres contributions au capital ou aux fonds propres devront être alloués.

6.2 Toute prime d'émission payée par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B («Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B») devra ensuite être comptabilisée dans un compte de réserve destiné aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (le «Compte de Réserve des Parts Sociales de Catégorie B»), et la Société devra comptabiliser dans un tel compte, qui sera exclusivement réservé à l'usage exclusif des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, le montant ou la valeur de toutes primes d'émission payées par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B, tout surplus apporté par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B à la Société et tout montant alloué au Compte de Réserve des Parts Sociales de Catégorie B.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les parts sociales émises de la catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

Art. 8. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

8.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

8.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

8.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 12. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

14.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

15.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

15.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 16. Vacance d'un poste de gérant.

16.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

16.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de [tout] gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

17.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé

constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

17.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

18.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

18.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

18.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

18.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

19.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

19.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 20. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 21. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

21.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

23.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

23.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

23.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit au paiement d'un dividende représentant cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société sans pouvoir prétendre à aucune distributions, paiements ou autres profits ou bonis de liquidation;

(ii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à tout montant distribuable, à l'exception des cinq pour cent (5%) annuels alloués au détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A, tels que mentionnés ci-avant.

Pour éviter tout doute, tout paiement qui reste encore à distribuer (à savoir le reste des bénéfices à distribuer à l'exception des cinq pour cent (5%) sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A alloués aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A) et tout paiement ou remboursement effectué du Compte de Réserves des Parts Sociales de Catégorie B seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B.

Art. 24. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

24.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 23 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

24.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 23.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 23 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

(i) huit mille sept cent cinquante (8.750) Parts Sociales de Catégorie A ont été souscrites par RE International Corporation, susmentionnée pour le prix de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-); et

(ii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Catégorie B ont été souscrites par OPG European Holdings (Lux) S.à.r.l., susmentionnée pour le prix de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ 1.500.- euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Michel Vaclair, né à CH-2907 Rocourt en Suisse le 29 mai 1947, résidant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) Gawain S.E. Smart, né à Toronto, Ontario le 25 avril 1970, résidant professionnellement au 6 New Street Square, 12th Floor, London UK EC4A 3BF; and

(iii) Mark Dunstan, né à Melbourne, Australie le 11 février 1962, résidant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du/des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Soccio, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167902/593.

(150185438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.279.

In the year two thousand and fifteen, on the first of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Swiss Life Investment Management Holding AG, a company duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich and registered with the commercial register of Zurich, under number CH-020.3.028.597-6,...

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zurich on 15 September 2015

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder of Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities Management S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 177279, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1475, dated 21 June 2013. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to enact the following resolutions:

157429

First resolution

The sole shareholder resolves to change the registered office of the Company to 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English text and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first names, civil status and residence, those persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le premier octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Swiss Life Investment Management Holding AG, une société constituée et existant selon les lois suisses, ayant son siège social au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich, immatriculée au registre commercial de Zurich sous le numéro CH-020.3.028.597-6,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privée donnée à Zurich en date du 15 Septembre 2015, laquelle procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante agissant en qualité d’associé unique de Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities Management S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 23, route d’Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B, numéro 177279, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1475 en date du 21 juin 2013. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, agissant en qualité d’assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de changer le siège social de la Société qui se trouvera désormais à 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l’associé unique décide de modifier l’article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée générale des associés. Dans

la même commune, le siège social peut être transféré par une résolution du conseil de gérance. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être ouverts, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une entité luxembourgeoise.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31689. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168000/100.

(150184807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Papillon Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 131.809.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167930/9.

(150185545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.544.

Une erreur a été commise dans le prénom de Monsieur Ahmadkhanov lors de son inscription en tant que gérant de catégorie A. En effet, il y a lieu de lire Magsud Ahmadkhanov au lieu de Maksud Ahmadkhanov.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167931/12.

(150185217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Patrizia Nordic Cities General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 192.601.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167933/9.

(150185057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.012.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.169.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 6 octobre 2015 que la société RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.à r.l. transfère:

- 28,119 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Murano Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179619, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald;

- 3,931 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Even Rx Fünf Real Estate Partnership S.C.S., une société en commandite simple, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148149 ayant son siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 7 octobre 2015 que la société RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.à r.l. transfère:

- 36,050 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Abensberg Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186917, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168319/24.

(150186260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Peinture Schultze Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 106.855.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167936/9.

(150185318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Phonia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 173.109.

Der Jahresabschluss vom au 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167943/9.

(150184991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Picigiemme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 75.133.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167944/9.

(150184834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 1^{er} Octobre 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Gianluigi Sagramoso, avec adresse professionnelle au 2A, Via Trevano - CH-6900 LUGANO -Suisse;
- Carlo Sagramoso, avec adresse professionnelle au 5, Via Bagutti - CH-6900 LUGANO - Suisse;
- Luigi Fera, avec adresse professionnelle au 5, Via Bagutti - CH-6900 LUGANO - Suisse;
- Marco Silvani, avec adresse professionnelle au 5, Via Bagutti - CH-6900 LUGANO - Suisse;
- Marcel Zimmermann, avec adresse professionnelle au 6, Via Peri - CH 6900 LUGANO - Suisse;
- Eric Chinchon, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean Pierre Brasseur - L-1258 LUXEMBOURG - Grand-Duché de Luxembourg.

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg - Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015168459/27.

(150186018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Retail Investment I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015167960/14.

(150185117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.204.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ingram Micro Worldwide Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B. 172.491 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Ingram Micro Luxembourg S.à r.l. a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 5 August 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 10 January 2006 number 54, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 110.204 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on 24 December 2010.

II.- The 26,017,582 (twenty-six million seventeen thousand five hundred eighty-two) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 650,427,051 (six hundred fifty million four hundred twenty-seven thousand fifty-one Euro), so as to decrease it from its current amount of EUR 650,439,551 (six hundred fifty million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-one) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 26,017,082 (twenty-six million seventeen thousand and eighty-two) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
3. New composition of the shareholding of the Company;
4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in accordance with the above resolutions;
5. Approval of the allocation of the amount of the Company's share capital decrease as described in resolution 2. above to the Company's share premium account; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve (i) a decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 650,427,051 (six hundred fifty million four hundred twenty-seven thousand fifty-one Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 650,439,551 (six hundred fifty million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-one) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the "Share Capital Decrease") and (ii) the cancellation of 26,017,082 (twenty-six million seventeen thousand and eighty-two) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Cancellation").

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Ingram Micro Worldwide Holdings S.à r.l.: 500 (five hundred) shares.

The notary acts that the 500 (five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve-thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid-up."

[...].

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves that the amount of the Share Capital Decrease, i.e. EUR 650,427,051 (six hundred fifty million four hundred twenty-seven thousand fifty-one Euro), shall be allocated directly to the Company's share premium account.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Pétange, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de septembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Ingram Micro Worldwide Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.491 (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 janvier 2006 numéro 54. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 décembre 2010 (la «Société»).

II.- Les 26.017.582 (vingt-six millions dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 650.427.051 EUR (six cent cinquante millions quatre cent vingt-sept mille cinquante-et-un Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 650.439.551 EUR (six cent cinquante millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Euros) à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) par annulation de 26.017.082 (vingt-six millions dix-sept mille quatre-vingt-deux) parts sociales;

3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6. des statuts de la Société;

5. Approbation de l'affectation du montant de la réduction de capital social décrite à la résolution 2. ci-dessus au compte de prime d'émission de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver (i) une réduction du capital social de la Société d'un montant de 650.427.051 EUR (six cent cinquante millions quatre cent vingt-sept mille cinquante-et-un Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 650.439.551 EUR (six cent cinquante millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Euros) à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) (la «Réduction du Capital Social») et (ii) l'annulation de 26.017.082 (vingt-six millions dix-sept mille quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (l'«Annulation»).

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Ingram Micro Worldwide Holdings S.à r.l.: 500 (cinq cents) parts sociales.

Le notaire acte que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement adopter les résolutions suivantes.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune."

[...]

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide que le montant de la Réduction du Capital Social, i.e. 650.427.051 EUR (six cent cinquante millions quatre cent vingt-sept mille cinquante-et-un Euros), sera alloué directement au compte de prime d'émission de la Société.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant au commencement de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire, ladite personne signa avec nous, le Notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168399/154.

(150185767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Seacorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167980/9.

(150184868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Samosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.463.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 4 mars 2015 que:

- M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015168003/16.

(150185341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.820.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167958/9.

(150185299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Roosevelt Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.738.

EXTRAIT

Suite à un contrat d'apport en date du 6 octobre 2015, ND Europe Office Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196737, a contribué 125.001 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Cityhold Office Partnership S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 196736.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roosevelt Participation S.à r.l.

Référence de publication: 2015167961/17.

(150184852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Riesling Management SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.931.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2015167972/12.

(150184629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Touch2build, Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 199.451.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 août 2015 à Steinfort

Les administrateurs de la société TOUCH2BUILD ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le conseil d'administration nomme en qualité de président du conseil d'administration Monsieur Laurent AUQUIERE, né le 19 juin 1974 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1040 Etterbeek, 29, rue Baron Dhanis, pour une durée de six ans.

Deuxième résolution:

Le conseil d'administration nomme en qualité d'administrateur délégué Monsieur Laurent AUQUIERE, né le 19 juin 1974 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1040 Etterbeek, 29, rue Baron Dhanis, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015168066/16.

(150185275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Unicity XI Edinburgh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.901.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unicity XI Edinburgh S.à r.l.

Référence de publication: 2015168072/16.

(150184976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Unicity XXII Bournemouth 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.185.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unicity XXII Bournemouth 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015168076/16.

(150184920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Tonic S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 20.413.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TONIC S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015168065/11.

(150184835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Scozia Joint Venture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 195.252.

Les statuts coordonnés au 16 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015167979/11.

(150184665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Shanghailux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Leesbach, Vallée des sept Châteaux.
R.C.S. Luxembourg B 74.489.

Constatation de cession de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} octobre 2015, Monsieur Guotong MA, né à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 25 janvier 1967, demeurant à Lucheng District, 9, Daschimen Wenzhou a cédé 200 (deux-cent) parts sociales qu'il détenait dans la société SHANGHAILUX ENTREPRISE SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8363 Leesbach, Vallée des 7 Châteaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B74489 à Monsieur Wennan ZHENG, né à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 2 septembre 1965, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy.

Madame Xiaorong YE, épouse ZHENG, née à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 27 janvier 1969, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy, agissant en tant que gérante technique de la société SHANGHAILUX ENTREPRISE SARL, dûment autorisée à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature unique déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 200 parts sociales en faveur de Monsieur Wennan ZHENG.

Suite à cette cession, les 500 (cinq-cents) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "SHANGHAILUX ENTREPRISE SARL" sont détenues comme suit:

M. Wennan ZHENG 500 Parts

La soussignée, Mme Xiaorong YE considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour la Société
Mme Xiaorong YE

Référence de publication: 2015168666/27.

(150185739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Second Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 162.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167981/10.

(150185474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Service, Communication & Stratégie Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.639.

Extrait de l'A.G. Extraordinaire du 29 juillet 2015

Les actionnaires décident d'annuler la nomination de M. Michael TOUCHARS, né le 24/04/1975 à Saint-Mard (Belgique), demeurant 9 rue des Ateliers, B-6761 LA TOUR et de conserver le mandat d'administrateur de M. Léon ZURATAS, né le 25/08/1940 à Paris (France), demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25B Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167982/12.

(150185228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Shire Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015167984/13.

(150184802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Victoire Real Estate Investments SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 199.558.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 octobre 2015 que:

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, rue Heine L-1720 Luxembourg, est nommée gérant de la Société, avec effet au 7 octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

La Société prend acte qu'il y a lieu de lire Monsieur Jacques Isaac Benzeno au lieu de Monsieur Jacques Benzeno.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mr Jacques Isaac Benzeno, gérant; et

- Mme Sandrine Bisaro, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168082/19.

(150184762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Silverback Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.735.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167986/10.

(150185255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.833.

Aus seinem Rücktrittsschreiben vom 27.05.2015 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Christian Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Juni 2015 beendet wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Oktober 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015167987/13.

(150184978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

D Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.955.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

A. Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 octobre 2015, 2LAC/2015/22355, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "D CHATEAU VII S. à r. l. (en liquidation)", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 122.955, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 23 février 2007, successivement modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468 du 17 décembre 2008.

- La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2810 du 9 novembre 2013.

- L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

- L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, M. Vincenzo Arnò et au commissaire à la liquidation, M. Vincent Bouffloux, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

- Les livres et documents de la société seront conservés à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168267/31.

(150186529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Maxis Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.687.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 29 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de classe A de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maxis Propco S.à r.l.

Référence de publication: 2015168473/15.

(150186013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.
